



*Syndicat CGT du personnel du SDIS 16
Logis de Lunesse
16000 Angoulême*

Angoulême, le 19/05/2008.

*Monsieur le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Charente*

Objet : Permis catégorie « C » (PL).

Monsieur le Président,

Le SDIS 16 emploie un moniteur auto école. Les formations que dispense cet agent sont presque essentiellement destinées aux Sapeurs Pompiers Volontaires pour leur permettre d'obtenir le permis catégorie « C » (PL).

Le syndicat CGT des personnels du SDIS 16 sollicite que la possibilité soit offerte aux Sapeurs Pompiers Professionnels de passer le permis PL au sein du SDIS 16.

Une récente exception nous permet de penser que vous jugerez équitable d'offrir cette possibilité au personnel professionnel, vu le peu de personnes concernées.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

*Le secrétaire général
Blotière C.*